

snetaa
e.i.L

snetaa
e.i.L

snetaa
e.i.L

snetaa
e.i.L

Secteur Pédagogie-Éducation

snetaa
e.i.L

Pornichet 2008



Secteur Pédagogie-Éducation

LES SORTIES DU SYSTEME SCOLAIRE

Qui sont les "sans qualif" et les "sans diplômes" ?

ET COMBIEN SONT ILS?

Qui sont les jeunes "sans qualification" ?

Selon la définition Française qui date des années 60, on désigne ainsi les élèves qui abandonnent leurs études avant la seconde générale ou technologique ou l'année terminale de CAP ou BEP.

Un jeune non qualifié est considéré comme diplômé s'il a le Brevet des collèges

Un jeune "qualifié" peut ne pas avoir de diplôme, c'est à dire :

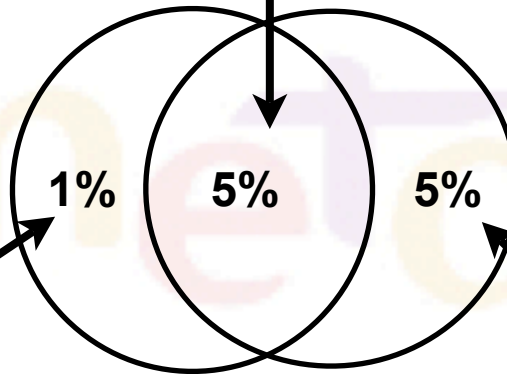
**ni le brevet des collèges,
ni un diplôme de niveau V CAP ou BEP,**

mais il est considéré comme qualifié s'il a suivi l'année de terminale CAP ou BEP.

Graphique 5 - "Sans qualification", "sans diplôme", des faibles niveaux d'étude

Sans diplôme et sans qualification

- pas de brevet ni aucun autre diplôme
- dernière classe fréquentée : classe de premier cycle, première année de CAP ou de BEP



Avec diplôme mais sans qualification

- brevet des collèges
- dernière classe fréquentée: troisième ou première année de CAP ou BEP

Sans diplôme mais avec qualification

- pas de brevet
- dernière classe fréquentée : terminale de CAP ou de BEP, seconde, première, terminale GTP

Lecture : 6% des jeunes sont sans qualification (1%+5%) ; 1% d'entre eux ont le brevet des collèges. 10% des sortants du système scolaire n'ont aucun diplôme (5%+5%) ; 5% d'entre eux ont une qualification.

Les "sorties sans qualif", d'après la définition française, comprennent donc les élèves qui ont obtenu ou non le Brevet des Collèges, mais n'ayant pas suivi la terminale BEP ou CAP ou une autre classe de terminale.

Les estimations seraient, en 2004, de 110 000 jeunes sans qualification certifiée, mais ce chiffre serait inférieur à la réalité

Evolution :

Le nombre de sorties "sans qualif" est passé de 170 000 à 42 000 en 30 ans.

En 1997, ce chiffre était de 62 000.

Il serait tentant d'attribuer cette baisse des chiffres à un effet démographique (moins d'élèves).

Or l'effet démographique n'intervient que pour une part minime dans le processus.

L'effet "scolarisation" a été effectivement plus important : baisse des redoublements, donc effet mécanique sur l'allongement de la scolarité des élèves, et moins de sorties en cours de 1er cycle et en début de 2nd cycle professionnel...

D'après les travaux du CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications) sur la « Génération 2001 » :

Sur 762 000 jeunes qui ont fait leurs débuts dans la vie active en 2001 :

61 000 sortent de collège et de 1^{ère} année CAP ou BEP

76 000 sortent sans diplôme à l'issue de leur scolarité en CAP ou en BEP

30 500 ont atteint le niveau du bac sans être reçus à l'examen

soit 167 500 jeunes sans qualification certifiée.

Les comparaisons internationales s'effectuent sur la base de la « classification internationale des types de l'éducation" (CITE).

En 2004, entre 150 000 et 160 000 jeunes sortent sans CAP ni BEP ni baccalauréat, qu'ils aient interrompu en 4^e ou poursuivi leurs études jusqu'à la fin d'une classe terminale).

2000 : la stratégie de Lisbonne

L'Union européenne considère que la réussite d'un second cycle de l'enseignement secondaire est un bagage minimum.

Estimations DEPP (Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance) :

En France, en 2005, 83 % des jeunes ont obtenu un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire.

Restent donc 17 % qui sont considérés comme les "non diplômés de Lisbonne". Ils ont 133 000 sur 788 000 sortants.

L'objectif de l'union européenne est de réduire ce chiffre à 10 % en 2010

03 Diplôme et niveau d'études des jeunes âgés de 20 à 24 ans

Diplôme et classe à laquelle l'élève a eu accès	CITE *	NF **	1996	2000	2004	2005	
			en %		en %	en milliers	
Total diplômés de l'enseignement supérieur, du baccalauréat, ou d'un BEP ou CAP	3 et +		77	82	82	83	655
Total diplômés du brevet et sans aucun diplôme, se répartissent comme suit :	2 et -		23	18	18	17	133
Ont étudié jusqu'en dernière année de préparation d'un diplôme de 2nd cycle mais ont échoué aux examens	2		13	10	10	9	69
dont : classe terminale d'un baccalauréat ou d'un équivalent		IV	6	5	5	5	35
dont : dernière année de CAP ou BEP		V	7	6	5	4	34
Ont arrêté avant la classe terminale de préparation d'un diplôme du 2nd cycle	2 et -		10	8	8	8	64
dont : 2 ^{nde} ou 1 ^{ère} générales ou technologiques		V	1	1	1	2	12
dont : 1 ^{ère} année de CAP ou de BEP, 1 ^{er} cycle du secondaire ou moins		VI-Vbis	9	7	7	6	52
Ensemble			100	100	100	100	788

* Postes de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) (anglais : ISCED).

** Postes de la classification française des « niveaux de formation » (1969).

Lecture : en 2005, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP, ou un CAP. *A contrario*, 17 % des jeunes n'ont pas de diplôme du second cycle du secondaire, soit 133 000 jeunes en moyenne par classe d'âge.

Source : estimations DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyennes annuelles depuis 2003)

Néanmoins, 2/3 de ces jeunes sont qualifiés selon la définition française, puisqu'ils ont suivi une année de terminale CAP ou BEP au baccalauréat mais sans obtenir de diplôme.

Diminuer les sorties sans qualif : les dispositifs et les textes :

La loi d'Orientation de 1989 :

"Conduire l'ensemble des jeunes au minimum à une classe de niveau V" a permis de diminuer de moitié les sorties sans qualification Ils représentent en 2005 moins de 6 % des sorties du système scolaire, soit un peu plus de 42 000. Ils étaient 7 % en 2000

Livre Blanc "Enseigner et apprendre : vers la société cognitive", adopté par la Commission Européenne en 1995

Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, loi relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle du 21 décembre 1993, loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

1999 : le Programme Nouvelles Chances

[Programme Nouvelles Chances](#). Circulaire n°99-071 du 17 mai 1999. *BOEN* n° 21 du 27 mai 1999.

L'objectif 2000 inscrit dans la LOLF (loi organique relative à la loi des finances) avait fixé à l'horizon 2010 l'objectif de 3% de sorties sans qualif. Ces indicateurs sont aujourd'hui abandonnés au profit de ceux de l'union européenne.

**Mis en place en 1999, le programme Nouvelles
Chances**

**a pour objet de développer les dispositifs
destinés à prévenir les sorties prématurées du
système éducatif,
la déscolarisation, voire la « non-scolarisation »
des moins de seize ans**

E2C

L'École de la deuxième chance, tout comme l'ensemble des dispositifs de deuxième chance existant en Europe, est un instrument de lutte contre l'exclusion par l'éducation. Elle propose un parcours d'insertion professionnelle à des jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans sortis du système scolaire sans qualification.

Leur vocation est d'aider les jeunes non diplômés à acquérir les compétences de base afin de pouvoir s'engager dans une formation ou, tout simplement, à trouver un emploi.

35 sites en fonctionnement sur 12 Régions et 23 Départements.

La capacité d'accueil des E2C approche les 4 000 places en 2007. Un fort développement est prévu dans le « Plan Banlieues ».

63 % de sorties positives vers l'emploi ou la qualification

La première école -qui est aussi la plus grande- fut ouverte à Marseille en 1997. Depuis, une dizaine d'autres ont essaimé en Europe. En 2002, on pouvait en compter une trentaine en Europe.

La MGI (mission générale d'insertion) a pour objectif

de réduire le nombre de sorties sans qualification du système éducatif, d'accompagner, quel que soit son niveau, chaque jeune exclu du système scolaire dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle durable.

La MGI est une mission à part entière du système éducatif : elle s'inscrit dans le cadre de la loi du 10 juillet 1989 (qui affirme le droit de chaque jeune à une éducation qui lui permette de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle) et de 1993 (qui institue le droit à une formation professionnelle des jeunes avant leur sortie du système éducatif). Elle est financée par des crédits ministériels et européens.



ZEP - REP

Etablissement "Ambition Réussite

Sources :

Site de l'Éducation Nationale

www.education.gouv.fr

**Outils de documentation, d'information
Évaluation et statistiques**

<http://www.education.gouv.fr/pid271/l-etat-de-l-ecole.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid20801/les-sorties-sans-qualification-la-baisse-se-poursuit.html> (Note d'Information 08_01)

Les rapports

Sorties sans qualification

**Analyse des causes, des évolutions, des solutions pour y remédier –
rapport 2005-074 de l'IG et de l'IGAENR**

L'Observatoire des Zones prioritaires

<http://www.association-ozp.net/>

Pour en savoir plus : REPERES ET REFERENCES STATISTIQUES

<http://www.education.gouv.fr/pid132/les-publications.html>

Secteur Pédagogie-Éducation

metaa
e.i.L

Pornichet
2008

Secteur Pédagogie-Éducation



snetaa
e.i.l.